

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2022/05

Séance du 08/03/2022

AVENANT N°4 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Deux-Sèvres Numérique réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/03/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant N°4 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec Deux-Sèvres Numérique et réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné et aux prestations associées, joint en annexe. Cet avenant précise les modalités suivant lesquelles Vienne Numérique produit pour le compte de Deux-Sèvres Numérique une prestation d'analyse de fichiers produits par le titulaire du Marché Public Global de Performance dans le cadre de la facturation Opérateurs d'Immeubles/Opérateurs Commerciaux et de fichiers produits par ces derniers dans ce cadre.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé